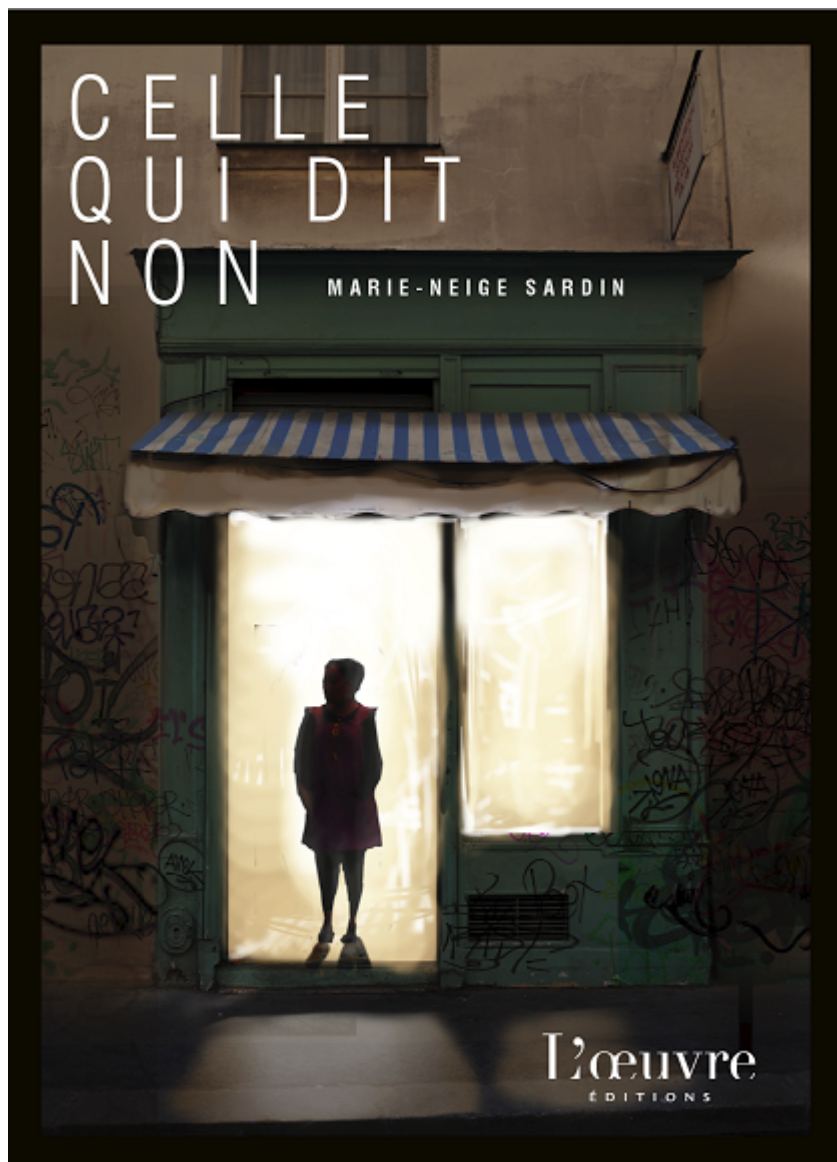


Marie-Neige Sardin : "Celle qui dit non" est en totale harmonie avec ses valeurs

Riposte Laïque : Tu viens de publier ton premier livre, "Celle qui dit non". Pourquoi ? Pour faire comme tout le monde ?

Marie-Neige Sardin : "Sourire". On pourrait le penser en effet tant c'est la période des sorties littéraires, mais non! Ce livre est l'aboutissement d'un long combat de plus de sept ans pour lequel Riposte Laïque a toujours répondu présent dès la première heure. . Ce livre j'ai décidé de l'écrire durant mes 24h de garde à vue, quand je me suis trouvée face à l'impensable, à l'indisible. Pour moi la boucle était bouclée les institutions locales étaient capables de me blesser aussi gravement que mes violeurs. Elles avaient fait naître en moi les mêmes peurs, les mêmes souffrances. Une perte totale de mon statut dit d'être humain au nom de quoi, de qui?

Je n'ai à ce jour pas encore trouvé les réponses; j'en ai surtout déduit que bien d'autres victimes devaient se trouver face à de tels comportements et que mon devoir citoyen était de pousser un cri d'alarme.



Riposte Laïque : Tu es passée récemment sur TF1. Comment expliques-tu que ton cas, longtemps ignoré, commence à intéresser certains médias ?

Marie-Neige Sardin : Ce passage à TF1 est la suite logique du livre. Celui-ci dénonce avec la plus grande prudence ,puisqu'il est amputé d'une cinquantaine de pages, des faits de société plus que brûlant.

Des criminels multirécidivistes ou non, à qui l'on évite, tout du moins en Seine-Saint-Denis, des condamnations de façon systématique. La victime étant désignée comme la pire des coupables, une minimisation des délits, soit pour moi, une inversion des valeurs.

L'intérêt des médias naît aussi grâce à mon "NON" haut et

clair.

RESTER, RÉSISTER est une démarche que peu de gens comprennent mais qui les interpellent pourtant et si au final c'était possible!

Sept ans à défendre le droit à l'accès à la culture, pour tous dans la paix, peut sembler utopique, inconscient, le livre démontre l'inverse. C'est en revendiquant avec mon cœur, mes tripes, mon droit à rester, que les médias se sont ouverts à mon combat juste et noble.

Riposte Laïque : Est-ce que cette médiatisation, nouvelle, change ton quotidien, et le regard de tes voisins ?

Marie-Neige Sardin : Cette médiatisation a changé le regard de certains de mes clients qui ignoraient la vérité me concernant et se fiaient aux rumeurs intempestives visant à discréditer mes propos. Certains ont pleuré, se sont sentis coupables de m'avoir ignorée tant d'années, d'autres sont devenus solidaires du combat.

Et puis comme chaque médaille a son revers, j'ai aussi reçu des menaces en tout genre; certains, des cités voisines, sont venus vomir leur haine en l'échoppe.

Samedi 8 octobre j'ai pu vivre ma 27ème agression; attaquée par un individu d'une trentaine d'année, armée d'un couteau....

Riposte Laïque : Peux-tu nous parler de ton récent procès, où tu as été condamnée à 500 euros ?

Marie-Neige Sardin : Celui-ci est raconté dans le dernier chapitre du livre, il est surréaliste, tout autant que la condamnation à 500euros .

Cette condamnation était prévisible pour moi. J' étais sans illusion sur la question, puisque le parquet, qui m'avait imposé 24h de garde à vue musclée, était celui qui me poursuivait . Elle démontre à quel point le tribunal de Bobigny est capable de s'acharner sur une victime lorsqu' il veut discréditer ses propos et faire d'elle "une raciste de première catégorie" aux yeux du peuple.

Toutefois le plus choquant pour la victime que je suis, est sans doute cette condamnation, pour avoir refusé de me laisser toucher par une policière lors des prises d'empreintes. Ce refus du toucher est une conséquence directe du viol collectif, reconnu médicalement par au moins deux experts médicaux rattachés au tribunal de Bobigny. Cette condamnation prononcée par une chambre totalement féminine est un viol de mon honneur et de ma dignité de femme. Elle ne m'accorde pas le droit d'avoir des séquelles, juste le droit de me soumettre et de faire profil bas, là où mes violeurs ont bénéficié d'un non lieu au bénéfice du doute!

J'ai fait appel dans la minute qui a suivi cette sentence de mort programmée. Il sera plaidé à la cours d'appel de Paris le 11janvier 2012 à 13h30.

Riposte Laïque : Certains te comparent à Fanny Truchelut, la tenancière du gîte des Vosges, condamnée pour avoir demandé à deux femmes de retirer leur voile dans dans les parties communes. Que penses-tu de cette comparaison ?

Marie-Neige Sardin: Si certains y voient des points similaires, j'avoue ne pas les percevoir sur le fond tout du moins ,sur la forme certainement.

L'on m'accuse de paroles racistes, en déformant une expression que j'ai utilisée " arrêtez de faire la bamboula" à un instant T, correspondant sans doute à la demande de Fanny de retirer le voile à deux personnes en un lieu J. Nos accusatrices appartiennent à une diversité qui aime se victimiser là où nous demandons Fanny et moi, le simple respect des lois françaises.

Des lois faites pour TOUS les français mais pour lesquels certains obtiennent des dérogations à la vue de nos condamnations .

Riposte Laïque : Comment vois-tu ton avenir ?

Marie-Neige Sardin : Je le vois serein, cela peut vous sembler bizarre, mais non!

je suis en totale harmonie avec mes valeurs, je les défends, je poursuis le chemin tracé par mon père et mes grands pères. J'ai confiance dans notre peuple, il a su me montrer tant de fois que la solidarité française existait vraiment. Je ne suis plus seule dans ce combat, le petit grain de sable que je suis, commence à faire tousser ce politiquement correct qui étouffe la nation. Je suis heureuse, d'avoir pu fissurer ce mur du silence et compte bien le briser au nom de toutes les victimes qui se taisent, se terrent, ont froid à jamais.

Propos recueillis par Pierre Cassen